

# V.T.T.

L'organisation du VTT doit être confiée à un club F.F.C.  
capable d'organiser une Course VTT

## 1° - CIRCUIT/PARCOURS :

- Le circuit doit être d'une distance minimum de 6 km et maximum 10 ;

La distance à effectuer sera un multiple de cette distance, le responsable national validera le nombre de tours à effectuer.

- Le circuit devra être de tout terrain (piste, champs) au taux de 80% minimum.

## 2° - CLUB ORGANISATEUR :

Le Club local organisateur sera responsable de :

- tracer le circuit
- Demander autorisations communes, privés
- Solliciter la demande autorisation préfecture 6 semaines avant l'épreuve (texte obligatoire)
- Nettoyer le circuit avant l'épreuve
- Balisage du circuit (flèches = rubalise), le circuit doit être complètement fermé le jour de l'épreuve.
- Mise en place de signaleurs à tous les carrefours et endroits dangereux
- Obligatoire une moto devant et une moto derrière les coureurs le jour de l'épreuve. Les motards doivent parfaitement connaître le circuit.
- Ravitaillement en solides à l'arrivée
- Gestion des classements par catégories et scratch
  - < 40 ans seniors )
  - 40 à 49 ans vétérans ) Dames et Messieurs
  - 50 et plus Masters)
  - classement par équipe avec 3 coureurs Messieurs
- Edition d'une carte du circuit en noir ou couleur
- Sécurité avec mise en place d'une ambulance médicalisée ou croix rouge ou pompiers

- Le départ et l'arrivée devront être situés sur un espace large et sécurisé par des barrières
- Chronométrateurs et commissaires seront les seuls juges sous l'autorité du Responsable National
- Seuls les vélos tout terrain seront acceptés
- Les coureurs toutes catégories confondues partiront ensemble (1 seul départ)
- Commissaires pointage des tours obligatoires
- Un minimum de 5 talkies-walkies ou cibies devra être mise en place pour la sécurité et le bon déroulement de la course.

### 3° - ANSCAM :

L'ANSCAM fournira :

- la liste des participants
- les plaques de guidon

### 4° - DUREE de la COMPETITION :

- Samedi : Après midi

### 5° - RECOMPENSES :

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés

- < 40 ans séniors )
- 40 à 49 ans vétérans ) Dames et Messieurs
- 50 et plus Masters)
- classement par équipe avec 3 coureurs Messieurs

Un classement combiné course à pied 10 km et 20 km sera mis en place.  
L'ANSCAM en collaboration avec l'organisateur effectuera le classement.

L'Organisateur doit fournir un budget prévisionnel précis sur le coût de l'organisation. Le Responsable National validera le budget prévisionnel